

GROUPES ET ESPECES
POTENTIELS

FAUNE

- Effraie des clochers
- Hirondelle rustique
- Hirondelle de fenêtre
(cf fiche Espèce 072)
- Martinet noir
- Moineau friquet
(cf fiche Espèce 075)

INDICATEURS

- Nombre de nids occupés
- Nombre de jeunes à l’envol
- Nombre d’aménagements réalisés
- Évolution du nombre d’individus et/ou d’espèces
- Augmentation des traces et indices de présence
- Nombre de sites accompagnés

ACTEURS MOBLISABLES

- Agents communaux et élus
- Entreprises, bailleurs, promoteurs immobiliers, artisans
- Associations naturalistes
- Propriétaires privés



Nichoirs à martinets



Nichoir à hirondelles

Description et enjeux :

Les façades, les combles, les toitures, les corniches sont autant de sites refuges pour de nombreuses espèces protégées. En préservant les anfractuosités, les fissures, les petites niches et autres ouvertures, nous permettons à une multitude d’espèces de s’y installer et de s’y reproduire. Alors que les rénovations énergétiques des bâtiments s’accélèrent, des solutions techniques simples et peu coûteuses existent pour préserver la biodiversité.

OBJECTIF(S)

- Préserver les espèces inféodées aux bâtiments en protégeant les nids/gîtes existants (obligation légale - Article L.415-3 du code de l'environnement)
- Intégrer des nichoirs/gîtes dans les constructions (incitatif)

RESULTATS ATTENDUS

- Concilier protection des espèces et habitation
- Développer les sites susceptibles d’accueillir la faune sauvage grâce aux aménagements

PRECONISATIONS

- Ne pas détruire les nids ou les gîtes des espèces protégées par la loi (martinets, hirondelles, chiroptères, etc.)
- Décaler les interventions sur le bâti pour réaliser les travaux dans la période idéale pour éviter le dérangement des espèces
- Installer des planches sous les nids/nichoirs afin de limiter les salissures sur les façades
- Intégrer les nichoirs à martinets noirs directement dans les façades et les parois sans risque de pont thermique
- Solliciter les associations naturalistes pour obtenir des conseils lors des différentes phases d’un chantier sur le bâti pour appliquer la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC)



Nichoir occupé par des hirondelles de fenêtres



© C. Hervé



© C. Hervé

PERIODE D’ACTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

[illegible]

Mise en place d'une Gestion différenciée des espaces verts

GROUPES ET ESPECES
POTENTIELS

FLORE

L'ensemble de la flore

FAUNE

- Chiroptères
- Coléoptères
- Poissons
- Oiseaux
- Papillons de nuit
- Amphibiens

INDICATEURS

- Nombre d'ORE contractualisées

ACTEURS MOBLISABLES

- Collectivités
- Associations naturalistes
- Habitants
- Entreprises

L'obligation réelle environnementale (ORE)



Une prairie ou une mare peuvent l'objet d'un ORE



L'ORE est un acte juridique

Description et enjeux :

Issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, l'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier. L'ORE permet de définir un cahier des charges pour le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques. Il fait naître des obligations pour le propriétaire du bien.

OBJECTIF(S)

- Préserver la biodiversité dans les espaces publics ou privés sur une longue durée
- Adapter une gestion favorable aux enjeux écologiques présents sur un site

RESULTATS ATTENDUS

- Limiter l'artificialisation des sols
- Maintenir ou augmenter la capacité d'accueil d'un site pour la faune et la flore

PRECONISATIONS

L'Obligation Réelle Environnementale peut se dérouler sur le long terme. En effet, les obligations environnementales peuvent porter sur une longue durée, jusqu'à 99 ans maximum (et 20 ans au minimum). Le contrat ORE est un acte juridique et les propriétaires publics ou privés d'un bien peuvent conclure un ORE avec un cocontractant issu d'une de ces catégories :

- une collectivité publique
- un établissement public
- une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (article L. 132-3 du code de l'environnement)

Ainsi, un acte établi par un notaire, signé par lui et revêtu du sceau qui lui a été confié par l'État est un acte authentique. À noter qu'en cas d'ORE conclu avec une collectivité publique, la collectivité pourra le cas échéant l'établir par acte authentique administratif. Dans ce cas, il convient de noter que le maire ou le président de la collectivité en question joue alors un rôle de garant.

Le contrat ORE doit être enregistré au service de la publicité foncière (article L. 132-3 du code de l'environnement). L'inscription au service de publicité foncière garantira l'information des propriétaires successifs et le transfert effectif du contrat ORE au nouveau propriétaire.

PERIODE D'ACTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

GROUPES ET ESPECES
POTENTIELS

FLORE
L'ensemble de la flore

- FAUNE
- Chiroptères
 - Coléoptères
 - Oiseaux
 - Lépidoptères
 - Amphibiens
 - Reptiles
 - Orthoptères

INDICATEURS

- Nombre de haies plantées
- Linéaire entretenu
- Haies supprimées

ACTEURS MOBLISABLES

- Collectivités
- Associations naturalistes
- Habitants
- Entreprises



Un entretien de haie réalisé à la mauvaise période



Haie avec différentes strates

Description et enjeux :
Une haie est un ensemble d'arbres et d'arbustes servant à délimiter des parcelles. En réseau, les haies sont des réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore, en plus d'être des corridors écologiques d'une grande importance. De plus, une haie permet de protéger du vent les cultures, d'offrir de l'ombre aux animaux d'élevage, d'épurer les eaux et d'être un puit de carbone. Il est impératif d'empêcher leur destruction et d'en replanter.

OBJECTIF(S)

- Préserver la biodiversité dans les espaces agricoles
- Préserver et développer la trame verte
- Préserver le patrimoine végétal

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du linéaire de haie sur le territoire
- Augmentation de la capacité de dispersion pour la faune et la flore
- Adaptation des milieux agricoles face aux impacts du changement climatique

PRECONISATIONS

La haie est un élément primordial des paysages agricoles. Afin de préserver l'existant et limiter la destruction du bocage, il est impératif de :

- Cartographier le réseau existant par photo-interprétation sur SIG et vérification sur le terrain
- Inscrire les haies comme éléments remarquables du paysage dans le PLUi, via les articles L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme. Cette réglementation imposera à tout personne désirant modifier ou supprimer une haie de faire une déclaration préalable.

Il est également important de promouvoir les bonnes pratiques de gestion et de plantation auprès des habitants et particulièrement auprès du monde agricole :

- Planter une haie avec des essences locales et adaptées aux conditions pédologiques (Charme, Cornouiller sanguin, Noisetier, Aubépine...)
- Utiliser un paillage local (paille, copeaux de bois) lors de la plantation
- Varier la structure de la haie, en ayant une strate arbustive et une strate arborescente
- Entretenir la haie entre novembre et février, avec des outils adaptés (il faut éviter l'éclatement des branches lors de l'entretien)
- Maintenir une bande enherbée (fauchée en septembre) d'au moins 1,5 mètres en pied de haie afin de favoriser une plus grande diversité d'espèces et notamment les auxiliaires de culture.

PERIODE D'ACTION

Taille/plantation						Fauche		Taille/plantation			
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

GROUPES ET ESPECES
POTENTIELS

FLORE

L'ensemble de la flore peut être perturbée par l'éclairage artificiel, qui a pour effet de désynchroniser les rythmes biologiques (perte des feuilles, débourrage). Les impacts directs de l'éclairage sur la flore sont peu étudiés mais la disparition des insectes pollinisateurs nocturnes est aussi une menace supplémentaire pour la flore.

FAUNE

- Chiroptères
- Coléoptères
- Poissons
- Oiseaux
- Papillons de nuit
- Amphibiens

INDICATEURS

- Diversité des espèces faunistiques en ville
- Nombre de points lumineux
- Nombre de points lumineux rénovés
- Température de couleur des lampadaires
- Durée d'extinction totale en cœur de nuit

ACTEURS MOBLISABLES

- Agents communaux
- Associations naturalistes
- Elus et habitants
- SIEIL 37
- OFB ([Guide trame noire](#))



Le Grand Rhinolophe est une espèce lucifuge



Eclairage multidirectionnel néfaste

Description et enjeux :

La pollution lumineuse se traduit par des éclairages artificiels trop nombreux et omniprésents nuisant à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Cette pollution impact fortement les espèces nocturnes comme les chauves-souris et les insectes par un effet d'attraction ou de répulsion. Ces effets correspondent à des « barrières » lumineuses et engendrent des ruptures des corridors écologiques pour les espèces.

OBJECTIF(S)

- Adapter les durées d'éclairage en fonction des besoins et de la fréquentation d'un lieu
- Adapter les puissances d'éclairage et les températures de couleur des lampadaires
- Diminuer le nombre de point d'éclairage public et privé
- Extinction totale en cœur de nuit sur certains secteurs de 22h à 6h du matin

RESULTATS ATTENDUS

- Réduction de la mortalité des insectes
- Amélioration des déplacements des espèces lucifuges

PRECONISATIONS

- il est préconisé une concertation entre les habitants et la collectivité en cas de modification des horaires d'éclairage. Pour qu'un lampadaire allumé soit peu impactant pour la biodiversité, il faut :
- Une température de couleur comprise entre 1800 kelvin et 2400 kelvin. Au-delà, les couleurs sont froides et émettent dans un maximum de longueur d'ondes, c'est-à-dire que la lumière est composée de longueurs d'ondes bleue, de rouge et de vert qui sont très impactantes pour la faune et la flore.
 - Un abaissement de la hauteur des mâts des lampadaires afin d'éclairer plus efficacement vers le sol avec une puissance moins importante
 - Supprimer les éclairages « boule »
 - Une orientation de l'éclairage adaptée. Il faut éviter d'éclairer vers le ciel et vers les milieux naturels (arbre, forêt, rivière, etc.)
 - Equiper certaines lumières de détecteurs de présence et/ou de variateurs de puissance

L'application de la réglementation existante sur l'extinction des installations lumineuses est un point central de cette démarche. Enfin, la mise en place d'une trame noire est l'outil le plus performant pour la prise en compte de la biodiversité. La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. La sobriété d'éclairage permet également une sobriété énergétique.

PERIODE D'ACTION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CCVA-08

INDICATEURS

- Evolution du nombre d'éleveurs sur le territoire
- Evolution des surfaces d'habitats agropastoraux
- Nombre d'installations en élevage
- Nombre de cantines scolaires s'approvisionnant localement pour les produits animaux.

Résultats attendus

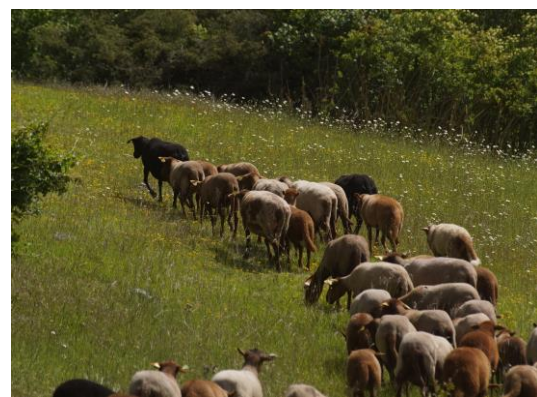
- Maintien des surfaces d'habitats agropastoraux.
- Augmentation du nombre de fermes pratiquant l'élevage extensif sur le territoire.

ACTEURS MOBILISABLES

- SEPANT, Inpact'37 et Terre de liens (structures co-porteuses du projet « Eleveurs de biodiversité »)
- Eleveurs
- SCOPELA
- CEN Centre Val de Loire
- SAFER (VigiFoncier)
- Elus et habitants



Parcelle pâturée par des moutons et des ânes



Brebis solognotes pâturant sur le coteau de la Rebutière, un site classé Espace Naturel Sensible situé à Rilly-sur-Vienne

Description et enjeux :

Depuis plus de 6000 ans, les éleveurs entretiennent des milieux ouverts en Europe de l'Ouest, que ce soit en mettant leur bétail à pâturer ou en fauchant pour produire du foin destiné à nourrir les animaux en période hivernale. Ces pratiques ont contribué au maintien, voire à la création d'écosystèmes diversifiés et riches en espèces spécialisées. En Touraine, les landes, les pelouses calcicoles, les pelouses sableuses ou les prairies humides n'existeraient pas sans éleveurs. Or, ces milieux sont aujourd'hui menacés par le déclin de l'élevage d'herbivores.

La baisse du nombre d'éleveurs a une double conséquence : intensification des pratiques (par fertilisation notamment) sur certaines parcelles, et déprise sur les sols les plus contraignants agronomiquement. Dans les deux cas, cela conduit à une perte de biodiversité.

Les enjeux liés à la préservation de l'élevage extensif et des habitats agropastoraux qui lui sont associés, sont extrêmement complexes car ils sont liés à des facteurs économiques (Politique Agricole Commune, marchés, etc.), socio-culturels (vision négative de l'élevage dans une partie de la société), et de démographie agricole. Les marges de manœuvres d'une collectivité pour enrayer le phénomène à l'échelle locale sont donc assez limitées. Néanmoins, certaines actions utiles pour la biodiversité peuvent être menées sur les habitats agropastoraux.

OBJECTIF(S)

- Mettre en place des pratiques agropastorales extensives adaptées (fauche et/ou pâturage) sur les sites en ayant le plus besoin.
- Contribuer au maintien de l'élevage extensif, voire à l'installation de nouveaux éleveurs sur le territoire communautaire.

Définition

L'élevage extensif est un mode d'élevage économe en intrants qui ne recherche ni une forte productivité individuelle par animal, ni par unité de surface.

Il s'applique aux systèmes d'élevage à faibles chargements et priorise l'herbe pâturée issue de ressources naturelles : prairies naturelles, parcours, ... [...]

Les systèmes d'élevages extensifs doivent pour être viables limiter leurs charges et trouver des modes de valorisations élevées : vente directe, signes de qualité, etc.

PRECONISATIONS

Identifier les sites propices à la mise en place de pâturage ou de fauche

- Les fiches de l'ABC font des préconisations en ce sens sur certains sites.
- Compiler tous ces sites et faire de la publicité auprès des éleveurs locaux pour savoir si des éleveurs seraient candidats pour exploiter les fourrages.
- Dans l'affirmative, mettre en place un cahier des charges de gestion, compatible avec la biodiversité du site, tout en étant réaliste sur le plan agronomique.

Politique transversale de soutien à l'élevage

- Favoriser par la commande publique des achats de produits animaux issus d'élevages locaux, en priorisant ceux qui ont des pratiques extensives.
- Organisation du Concours Pratiques agroécologiques Prairies et parcours
- Se rapprocher du Conservatoire d'Espaces Naturels pour le déploiement local du projet Pasto Loire



Pour en savoir +

- Pasto'Loire ([lien](#))
- Bilan du projet Eleveurs de biodiversité (SEPANT)